



06 JUIL. 2018

Ottawa, Canada K1A 0N5

CNR.PRES.11JUIL.18.4:11
CL

Monsieur Jacques Chagnon, M.A.N.
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je donne suite à votre lettre du 12 avril dernier à laquelle vous avez joint une copie d'une motion adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale du Québec dans laquelle ces derniers demandent que soit déclenchée une commission d'enquête publique sur les circonstances de la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic. Veuillez excuser le retard avec lequel vous parvient la présente réponse.

J'ai pris bonne note du contenu de votre correspondance et je vous remercie de me l'avoir fait parvenir. Je tiens tout d'abord à préciser que le Bureau de la sécurité des transports du Canada a entrepris une enquête exhaustive à la suite du déraillement survenu le 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic et qu'il a publié un rapport contenant une description détaillée de l'accident, une analyse et des observations, ainsi que les mesures de sécurité prises jusqu'à maintenant et d'importantes recommandations visant à s'assurer qu'un tel accident ne se reproduise pas. On peut consulter le rapport sur le site du Bureau de la sécurité des transports à l'adresse suivante : <http://www.tsb.gc.ca/fra/rapports-reports/rail/2013/r13d0054/r13d0054-r-es.asp>.

Comme vous le savez, le 11 mai 2018, les premiers ministres du Canada et du Québec ont conjointement annoncé le financement et le tracé retenu pour la construction d'une voie de contournement ferroviaire qui permettra de retirer l'emprise actuelle qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic.

Nous travaillons tous de concert afin d'assurer la reconstruction sociale des résidents de Lac-Mégantic. La sécurité ferroviaire demeure la priorité absolue du Ministère, et le gouvernement du Canada poursuivra sa collaboration avec la Ville de Lac-Mégantic, le gouvernement du Québec et tous les intervenants concernés afin de réaliser ce projet.

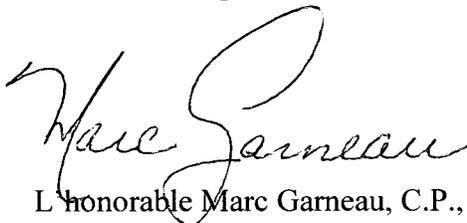
Transports Canada continue de surveiller de très près la sécurité des activités sur le réseau ferroviaire et la sécurité du transport de toutes les marchandises dangereuses dans la région comme partout ailleurs au Canada, et il n'hésitera pas à prendre des mesures en cas d'inobservation des lois fédérales relevant de sa compétence. De plus, le Ministère cherche activement des solutions afin de mettre en œuvre les recommandations du Bureau de la sécurité

des transports du Canada formulées à la suite du déraillement survenu à Lac-Mégantic; d'importants progrès ont été réalisés à ce jour en vue de renforcer la sécurité ferroviaire. Une liste des mesures prises se trouve à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/medias/fiches-information-menu-7564.html>.

Transports Canada travaille avec l'industrie ferroviaire pour veiller à ce que les règlements soient appliqués en tout temps, même dans les gares de triage. Le Ministère dispose d'un ensemble d'outils pour obtenir la conformité et réagir aux menaces contre la sécurité de l'exploitation des compagnies de chemin de fer, et ce, d'une manière proportionnelle au risque que fait planer l'infraction à la réglementation ou la menace sur la sécurité de l'exploitation des chemins de fer.

Transports Canada peut avoir recours à un ou plusieurs outils pour obtenir la conformité et appliquer la loi, notamment des lettres de non-conformité, des avis, des avis assortis d'un ordre, des sanctions administratives pécuniaires et des poursuites.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Marc Garneau, C.P., député
Ministre des Transports

c.c. Cabinet du très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier ministre

L'honorable George J. Furey, c.r.
Président du Sénat

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Président de la Chambre des communes

L'honorable Andrew Scheer, C.P., député
Chef du Parti conservateur

Monsieur Guy Caron, député
Chef parlementaire du Nouveau Parti démocratique

Monsieur Xavier Barsalou-Duval, député
Chef parlementaire du Bloc québécois